M. Rochefort assistait à la séance, placé au dernier banc de la Montagne.

Le projet de loi de la gauche dont voici le texte : « Le pouvoir constituant appartiendra désormais exclusivement au Corps législatif » porte la signature de 28 députés.

On me dit au dernier moment que M. E. Ollivier a pris dès cette première séance le rôle de chef de la majorité en luttant contre les propositions de la gauche.

M. E. Ollivier dînait hier soir aux Tuileries avec quelques uns de ses nouveaux alliés : après le dîner il a eu un entretien avec l'Empereur dans l'embrasure d'une fenêtre ; nul n'a entendu les paroles échangées. Ce soir le futur ministre dîne chez le Prince Napoléon.

CH. CAHOT.

BOURSE DU 30 NOVEMBRE

Le marché est très hésitant jusqu'au moment de la réponse des primes qui se fait à 71.50 ; à ce taux toutes les primes dont 50 c. sont levées, la moitié de celles dont 25 c. est abandonnée. Beaucoup de rachats deviennent nécessaires et la rente monte jusqu'à 71 70 cours de clôture. L'Italien participe à cette reprise et remonte à 55.80 ; le Suez reprend à 345 et après bourse on les demande à 350. Il y a sur cette valeur un grand découvert qui s'accuse par un déport de 3 fr. Les vendeurs tiendront-ils bon en liquidation? Toute la question est là. Le Foncier qui avait été assez éprouvé et avait perdu le cours de 1600 reprend d'une vingtaine de francs; somme toute, le découvert se rachète et attend.

CELLIER.

Revue de la Presse

« Nous n'avions hier que les appréciations des journaux, de l'opposition ; il est juste aujourd'hui de laissée la parole aux feuilles gouvernementales. Leur lyrisme déborde :

« L'ordre par l'Empereur, *s'écrie la Patrie.*

« La liberté par l'accord de la couronne et des représentants légaux du pays, telle est la belle est simple formule qui se dégage du discours qu'on vient de lire.

« Nous pensons que ce discours causera dans le pays une satisfaction profonde, et qu'à l'exception de la mince faction de la haine et de la révolution, toutes les nuances de l'opinion y trouveront les garanties quelles réclament. »

Le *Constitutionnel* est exactement du même avis :

« L'Empereur, dit-il, a noblement répondu aux préocupations des vrais amis de la liberté.

« En résumé, Napoléon III veut la liberté ; il l'aveut fermement, résolûment, et au les craintes ridicules de la réaction et les entreprises audacieuses de la révolution. »

La *Presse* n'est pas moins satisfaite ; mais elle croit, et avec raison, que sa satisfaction ne sera pas partagée par l'opinion publique, car il n'a été rien ajouté aux réformes promises, l'indication a paru au *Journal officiel*, il y a déjà plusieurs semaines :

« Le programme ministériel, poursuit M. Cucheval-Clarigny, se réduit toujours à la loi sur les maires, dont tout le monde a proclamé l'insuffisance, à l'élection du Conseil municipal de Paris par le Corps législatif, à la création des Conseils cantonaux et à une extension des prérogatives des Conseils généraux. Cette formule indique-t-elle la concession d'attributions nouvelles ou seulement la restitution à ces assemblées du droit d'élire leur bureau? C'est ce que rien ne laisse deviner.

» Quelques mesures administratives et financières complètent ce maigre programme, dont l'insuffisance est implicitement avouée dans la phrase suivante : « D'autres questions importantes, dont la *solution n'est pas encore prête*, ont été mises à l'étude. »

La *France* trouve que l'Empereur répond dès les premiers mots de son discours à la double appréhension qui tenait le pays en suspens. « Il rassure du même coup, dit-elle, ceux qui craignaient pour l'ordre et ceux qui craignaient pour la liberté.

Les journaux religieux voient dans le discours une tentative de réconciliation entre le pouvoir et la liberté. Le *Monde* doute que cette réconciliation puisse s'accomplir. C'est aussi l'avis de l'*Univers* qui s'exprime ainsi par la plume de M. Arthur Loth :

« Les deux choses n'iront jamais l'une sans l'autre. Aussi, malgré les promesses et les espérances du discours impérial, si l'on considère ce que sont aujourd'hui les éléments qui doivent servir à fonder la liberté et à maintenir l'ordre, on peut également douter et de l'ordre et de la liberté qu'on nous promet.

» Le discours d'aujourd'hui n'a plus la même signification pour l'avenir, que lorsque la parole impériale était toute-puissante et réglait d'année en année les choses du pays. Il vaut comme manifeste de la nouvelle politique imposée au gouvernement par le parti libéral, et c'est réellement le tiers-parti qui a parlé par la bouche de l'Empereur.

» Les quelques mots d'allusion au Concile n'ont d'autre importance que celle qu'il faut attacher aux formules vagues commandées par les circonstances. — Arthur Loth. »

Les irréconciliable sapprécient le discours à leur manière. Pour l'édification de nos lecteurs nous allons citer quelques extraits du *Rappel* d'aujourd'hui 1er décembre 1869 — 10 frimaire an 78. — C'est M. Paul Meurice qui parle :

« Que dire de ce discours confus, incertain, ambigu, comme les oracles sybillins, — plein de lieux communs et d'énigmes, — de ce discours à deux faces que les autoritaires trouvent trop libéral, et que les libéraux trouvent trop autoritaire ?

» Quand M. Rouher était ministre d'Etat, il restait au moins dans les discours impériaux une certaine unité, qui se faisait sentir par sa pesanteur continue. Oui, on a eu on ne sait quoi d'uniformément lourd sur les épaules....

Maître Adolphe Rouher, lorsque vous empoignâtes La sainte Liberté de vos mains auvergnâtes.

» Mais le discours d'aujourd'hui, c'est impalpable et obscur comme une nuée. Cela glisse au toucher, cela échappe à la vue, cela se dérobe à l'analyse. Ce discours est certainement une œuvre faite en collaboration. Il a passé par là plusieurs conseils de ministres présents ou futurs. On y reconnaît six ou sept mains. Et les experts en écriture politique, les élèves des Brard et Saint-Omer du sénat, distinguent ici l'anglaise de M. Clément Duvernois, et là les pleins de M. Jérôme David, à côté des panses d'a de M. Granier de Cassagnac et des déliés de M. Emile Ollivier.

» Deux notes discordantes dominent dans ce charivari. Le discours est à la fois menaçant et tremblant, effaré et arrogant. Il fait la grosse voix de quelqu'un qui a une [illegible] vous! et: Au secours! Il se permet une parole telle que Dieu lui-même pourrait à peine la prononcer: « Aidez-moi!... » Et, tout de suite, il a un mot piteux à la Panurge : « L'ordre, j'en réponds ! » Tout de suite, il a un mot piteux à la Panurge : « Aidez-moi!... » La superbe de l'immortel qui s'apprête à lancer la foudre, s'y mêle au gémissement du pauvre hère qui s'attend à être étrillé.

» Vous croiriez entendre le même acteur jouer, dans *Amphytrion*, Jupiter et Sosie. »

A travers ses exagérations et ses injures, M. Paul Meurice fait une remarque fort juste :

« Ecoutez un peu, dit-il, les raisons que nous avons d'être fiers... »

« Le Nouveau-Monde a supprimé l'esclavage ; la Russie a affranchi les serfs ; l'Angleterre rend justice à l'Irlande ; Rome réunit tous les évêques de la catholicité ; l'Egypte, où nos armes se sont autrefois illustrées, joint les eaux de la Méditerrannée et de la mer Rouge... »

» Hélas ! nous tâchons en vain de découvrir dans tous ces actes la moindre allusion à des faits directs et glorieux de l'empire ou de la dynastie. »

En dehors des appréciations sur le discours de l'Empereur, nous ne voyons guère à signaler que la petite guerre engagée à propos de l'infaillibilité du Pape et la lettre de Mgr Dupanloup. Le *Réveil* donne son approbation à M. Veuillot, qu'il appelle un catholique fervent et conséquent » et qu'il trouve plus logique que Mgr Dupanloup :

« Ce dernier, dit-il, est un homme du monde au moins autant qu'homme d'église. Il connaît l'esprit du siècle, et il sait au besoin se plier à ses exigences. Il croit que le catholicisme peut-être sauvé et perpétué, comme les empires, par un système de concessions adroites et successives. Il pense mettre à l'abri de toute atteinte quelques articles de foi, les plus essentiels, en cédant à propos sur d'autres moins importants. »

Ces quelques lignes font la partie belle à l'auteur des *Libres-Penseurs*.

Le *Siècle* se place à un autre point de vue. Ce qu'il appelle « la révolte contre l'episcopat organisée par M. Veuillot » le rend tout joyeux ; il y voit le symptôme de « sa prochaine victoire. » Le *Siècle* a le triomphe facile ; mais son attitude doit être un enseignement pour les catholiques.

ALFRED REDOUX.

Petite Chronique.

On nous écrit de Paris que pendant que les membres de la majorité se réunissaient lundi dans la salle du Trône, la fraction dissidente des 116, composée d'environ 25 membres, étaient réunie dans le premier bureau. Plusieurs autres députés s'étaient joints à eux. La réunion comptait environ 40 membres, parmi lesquels nous citerons MM. J. Brame, Carré, Kérisouët, Estancelin.

La réunion a décidé qu'on attendrait la constitution définitive du bureau de la Chambre pour déposer l'interpellation. C'est M. le marquis d'Andelarre qui fera ce dépôt en séance publique.

Plusieurs députés hésitent à maintenir l'interpellation en présence du discours de l'Empereur.

La *Gazette de France* a publié sous la signature de M. Arthur de Boissieu, un piquant compte-rendu de la séance d'ouverture des Chambres : Nous en détachons cet extrait :

« A une heure moins un quart, le prince Napoléon et la princesse Clotilde ont fait leur apparition dans la salle. La princesse simplement vêtue et un peu triste. Quant au prince, il se prélassait dans cet uniforme de général qui lui a si peu servi.

« A une heure moins cinq. la princesse Mathilde s'avance dans une toilette indescriptible : un manteau blanc bordé d'un doigt de fourrures, une robe de velours bleu qui, loin derrière elle, balayait le sol ; enfin un plastron de dentelles blanches qui s'étendait de ses petits pieds à ses épaules puissantes. Elle avait l'air de regretter ses lettres enfouies dans les portefeuilles de Sainte-Beuve. Trop parler nuit, même aux princesses, et trop écrire, également.

» L'exactitude est la politesse des souverains. A une heure juste, les tambours battent au champs, le canon retentit, l'Empereur approche : il vient, le voilà, c'est lui. Il porte légèrement le double poids des années et de son discours : il a triomphé de la maladie aussi facilement que de nous.

» Devant lui chemine le prince impérial dans l'uniforme de sous-lieutenant de la garde de son père. L'enfant a déjà gagné sa première épaulette. Il est sous-lieutenant et grand'croix de la Légion d'honneur, à l'âge heureux où ses pareils vont en classe. Il ira loin, s'il plaît au hasard, et il grandira, car sa mère est Espagnole.

» On accueille l'Empereur avec un respectueux enthousiasme. Le souverain s'asseoit sur le trône, et lit son discours, d'une voix haute et sonore, qui sent l'huile. A chaque mot qu'il prononce on applaudit comme au théâtre. »

Le *Moniteur* peint ainsi l'attitude de la population parisienne dans la journée de lundi :

« Beaucoup de population sur la place du Carrousel ; les jeunes gens en majorité. Il y a eu des cris : ici de : Vive l'Empereur ! là de : Vive Rochefort !

» Quelques groupes avaient l'attitude gouailleuse assez ordinaire à la population parisienne ; quelques autres essayaient des lazzis et des cris hostiles. Mais il n'y avait pas d'écho.

» Quelques sergents de ville circulaient, paisibles, et en apparence indifférents. »

Le récit du *Gaulois* est plus narquoi encore :

« On n'a guère vu de défilé plus pittoresque et plus joyeux...

» On eût dit un mardi-gras officiel, une mi-carême anticipée.

» Gavroche était aux anges, il a ri tout du long, sifflé, chanté, applaudi, miaulé, beuglé, henni, crié de sa voix des dimanches : Vive Rochefort ! et puis : Vive M. Devinck !

» La rue de Rivoli surtout présente un spectacle aussi animé que charmant ; les balcons et les fenêtres sont enguirlandés de spectateurs ; en bas, la foule agglomérée, fourmillante.

» Les voitures législatives défilent gravement entre deux haies de citoyens en bonne humeur, imitant le chant du coq et les chevrotements de l'agneau qui a perdu sa mère.

» Chaque véhicule qui débouche du Carrousel, apportant un élu du suffrage universel, est acclamé gaiement.

» Quelques députés de province se mettent à la portière et saluent la foule. Les applaudissements redoublent, les rires éclatent. »

On lit dans le *Figaro* :

« Quelques incidents de la sortie.

» M. Emile Ollivier est parti à pied. Il a été reconnu par la foule au moment où il se dirigeait vers le pont des Saints-Pères. On a crié, non sans une pointe d'ironie : Vive Ollivier !...

» Le député de Saint-Tropez a dû recourir à un garde de Paris pour se faire ouvrir un passage à travers la foule des curieux.

» Sur la place Napoléon III, deux sénateurs en grand costume qui sortaient à pied, ont été légèrement plaisantés par une cinquantaine de gamins. Ces dignitaires ont dû se tourner vers la foule et lui imposer silence par quelques paroles bien senties. »

Lorsque l'impératrice voulut faire une excursion dans la Haute-Egypte, le vice-roi mit à sa disposition sept navires sur l'un desquels étaient chargés des chameaux, des dromadaires, des ânes et le personnel nécessaire à l'entretien de ces animaux. Parmi les chameaux s'en trouvait un blanc de toute beauté, destiné exclusivement à l'usage de la souveraine. Mais elle ne se servit pas longtemps de ce mode de locomotion. On sait que la marche onduleuse de ces animaux produit facilement sur ceux qui ne sont pas habitués à les monter le même effet que le roulis d'un navire. Aussi l'impératrice, prise au bout d'une demi-heure d'un violent mal de mer, descendit-elle de sa monture et acheva la promenade à pied.

Le quadrupède, cadeau du vice-roi, est parti pour Compiègne.

[illegible] Napoléon joue le duc d'Orléans. Il vient d'envoyer son fils aîné, le petit prince Victor, âgé de sept ans, dans une institution privée, située rue Caumartin, et qui compte quinze élèves environ.

Le chef de l'institution avait été mardi au Palais-Royal pour faire la connaissance de son élève.

Il crut devoir demander au prince de quelle dénomination il faudrait se servir pour appeler son fils. Sera-t-il monseigneur, altesse?

— Appelez-le Victor, tout simplement.

— Mais sur les tableaux d'honneur ?

— Victor-Napoléon sur les tableaux d'honneur, Victor tout court quand ses camarades lui diront... une tripotée ou quand il la leur rendra, et en aucun cas, monseigneur.

On nous assure, dit le *Figaro*, qu'à la suite d'une communication très-libérale, tous les ministres d'un prince européen auraient sollicité des audiences particulières.

Dans ces entretiens confidentiels, tous les conseillers auraient offert, avec une unanimité qui a fait sourire le prince, la démission... de leurs collègues.

Les choses en sont là.

Une réflexion du *Rappel* :

« L'Empereur ayant dit : — « L'ordre, j'en réponds ; » la Bourse a baissé.

M. Sainte-Beuve constatait un jour, dans l'intimité, l'inintelligence et le manque de tact de la plupart des fonctionnaires impériaux.

— On voit bien, dit-il en souriant avec malice, que si, en France, l'esprit court les rues, la sottise court les places!

EDMOND DUVAL.

M. Pouyer-Quertier a fait la réponse suivante à la lettre du ministre :

« Rouen, le 27 novembre.

« Monsieur le ministre,

« Je lis dans les journaux de ce jour une lettre que vous m'avez adressée, et que je n'ai point encore reçue au moment où je vous écris.

« Vous vous donnez la peine de me démontrer que, contrairement au décret de février 1853, j'aurais en voix délibérative dans le conseil supérieur du commerce. Je ne puis accepter votre interprétation, car l'article 4 du décret organique place les commissaires sous vos ordres et ne leur donne point le droit de délibérer. En voici le texte :

« Art. 4. Nos ministres anront entrée au conseil supérieur et pourront y déléguer des commissaires pour exposer les questions sur lesquelles le conseil sera appelé à délibérer, fournir des explications de détail et les documents jugés nécessaires. »

Comme vous le voyez, M. le ministre, le rôle des commissaires est parfaitement défini et restreint par ce décret organique. Ils fournissent des explications » et « des documents » et le conseil délibère. Où donc trouvez-vous là le droit pour les commissaires de prendre part aux votes et aux délibérations? S'ils ont les mêmes droits que les membres du conseil, s'il n'y a entre eux aucune différence, pour quel motif ne leur donnez-vous pas le même titre ?

« J'attends de vous, monsieur le ministre, l'explication de cette énigme.

« Que, par une fantaisie ou une décision arbitraire du conseil supérieur, certains commissaires de 1863, portant les noms de MM. Gustave Rouher, Baroche, Amé, sous-directeur des douanes, etc, aient été admis à prendre part au vote, je ne le veux point contester ; on connaissait leurs opinions, et cela ne pouvait inquiéter en rien le président du conseil, M. Rouher. Mais qu'on en tire la même conclusion pour les commissaires de 1869 quand le texte du décret organique est complétement contraire à une pareille interprétation, vous ne pouvez l'admettre plus que moi,

« La situation dans laquelle vous avez placé mes collègues et moi, en présence d'une assemblée si évidemment entachée de partialité, nous imposait le devoir de vous adresser les refus que vous avez déjà reçus, et dans lesquels, à moins d'appartenir à des administrations placées directement sous vos ordres, nous devons tous persister.

Veuillez agréer, etc.

« A. POUYER-QUERTIER. »

Chronique Locale

Nos abonnés recevront aujourd'hui en supplément le compte-rendu de la séance d'hier du Corps législatif. Nous continuerons de leur servir ainsi toutes les séances intéressantes en avance sur la plupart des journaux de Paris qui n'apportent en province les comptes-rendus du Corps législatif que le surlendemain de chaque séance.

On nous communique le rapport suivant présenté à la Chambre syndicale par son secrétaire-adjoint, M. A. Thomas :

Messieurs les Membres de la Chambre syndicale de Roubaix.

Dans votre séance du 29 octobre dernie, vous avez décidé, sur la proposition de M. Talon, que votre secrétaire-adjoint se rendrait à Paris pour se concerter avec M. Chevreul et pour établir d'accord avec lui et d'une manière complète et bien définie le programme du questionnaire que la Chambre doit soumettre à l'illustre directeur des Gobelins.

Votre secrétaire-adjoint devait en outre demander à M. Chevreul ses conseils sur

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 2 DÉCEMBRE 1869.

— 28 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

(Suite).

XX

[illegible]E BRIANT APPELAIT UN [illegible]ADOTEUR.

[illegible] madame Briant avait [illegible]rir sa domination un mo[illegible] en promettant à son mari [illegible] plus à sa fille d'aller [illegible] était redevenue un [illegible] secret ayant [illegible]e instant,

[illegible] : l'affection [illegible] inquiété sa [illegible]ptement [illegible] délicats conseils de sa sœur, qu'il avait fini par prendre pour ses propres inspirations. Sans avoir fait une seule démarche, sans avoir prononcé, même indirectement, le mot de mariage, il en était venu à se faire une illusion complète sur la pureté de ses vues, et il se croyait loyal parce que sa sœur lui avait dit qu'il fallait l'être. Soit hasard, soit préméditation, il s'était remis avec une nouvelle activité à ses travaux d'embellissement, et, dans quelques changements qu'il avait prescrits à son architecte, Alliette avait voulu découvrir l'intention d'un établissement prochain. Madame Briant, toujours à l'affût de ce qui se passait au château, s'était facilement abandonnée à la même espérance, et elle avait fait part de ses remarques à Corinne avec tant d'assurance, que la pauvre enfant put retrouver l'ombre d'un de ses sourires d'autrefois, pour accueillir des espérances qui étonnaient doucement son cœur. Personne n'était donc complètement satisfait, mais tous le monde attendait avec assez de patience, bien que chacun envisageât l'attente à sa manière. Tristan y voyait un moyen d'échapper à ses préoccupations habituelles; madame Briant la considérait comme une excellente occasion de déployer successivement toutes les ressources de son esprit dans la conduite d'une affaire difficile ; Alliette, qui souhaitait que son frère eût le temps de s'assurer de ses sentiments, la regardait comme un bonheur; enfin Corinne, dont l'âme semblait avoir perdu la faculté d'espérer, l'aimait comme on aime le doute quand on a souffert d'une douloureuse certitude. Seule elle avait osé lire dans l'âme de Tristan, et son inexpérience ne l'avait pas garantie du malheur de sonder la première ce gouffre immense où tout devait s'engloutir, et que rien ne devait combler.

Nous savons que le roman moderne n'admet pas cette lenteur dans les événements, mais comme elle existe dans la vie réelle, nous nous sommes donné la périlleuse tâche de l'imiter en quelque sorte dans notre récit. Tout dénoûment, qu'il soit heureux ou malheureux, est l'œuvre du temps et la conséquence nécessaire de la conduite de ceux qui sont destinés à y remplir un rôle *actif*. Il y a donc une multitude de rapports intimes entre les personnes et les choses, et ne pas le reconnaître c'est, à notre avis, négliger le premier devoir du romancier, et se priver des ressources les plus vraisemblables de la fiction. Le drame de la vie est joué par deux espèces d'acteurs : les uns vivants et agissants, qui sont les hommes; les autres invisibles et muets, qui sont leurs passions. Les premiers intéressent, les seconds instruissent ; il faut donc les faire mouvoir ensemble si on s'est proposé le but élevé de chercher des enseignements dans des faits, et une moralité dans un bonheur ou dans une catastrophe.

C'est sous l'influence bonne ou mauvaise de cette pensée, qui est une conviction loyale et profonde, que nous avons voulu prendre pour titre de notre histoire le nom du personnage qui en est comme l'âme et la fatalité. Et, en effet, que Tristan de Beauregard soit un jeune homme insignifiant comme César d'Igornay, ou que le ciel l'ait doué d'une nature aimable et généreuse analogue à celle de Simon Ragonneau, et l'existence de tous les êtres que nous avons fait connaître à nos lecteurs, s'écoulera paisible jusqu'à l'insignifiance. Alliette ne sera point obligée de se sacrifier à la tranquillité d'une conscience qui ne lui a pas même confié la cause de ses remords ; Corinne gardera son heureuse innocence; Beauregard continuera la vie honorablement obscure de son père; enfin, tous ensemble, ils suffiront à peine à fournir les matériaux d'un de ces contes innocents auxquels l'honnête Berquin a dû la qualification plus flatteuse qu'enviée d'ami des enfants.

Nous n'ajouterons aucune réflexion à l'exposé de ces principes, et nous laisserons à l'appréciation de nos lecteurs le soin de décider si nous sommes sans dans le vrai ou dans le faux, s'il vaut mieux raconter qu'analyser, agir que réfléchir : leur jugement, dont nous saurons toujours quelque chose, deviendra notre loi à l'avenir.

Maintenant nous reprenons notre récit pour ne plus l'interrompre.

Une semaine s'était écoulée sans que la situation dont nous avons parlé au début de ce chapitre eût subi le moindre changement.

César, absobé par les préoccupations et les soins que lui donnait la prochaine ouverture de la chasse, n'était venu qu'une fois au château et il y avait apporté les excuses et les *civilités* du baron, qu'un accès de goutte retenait chez lui. Tristan, qui en licenciant son armée de plâtriers et de peintres, l'avait remplacée par une légion de tapissiers, mettait la dernière main à la restauration de son manoir et semblait attendre avec une vive impatience qu'elle fut complète. Non-seulement il allait moins souvent chez le docteur, mais encore, quand Corinne et sa mère venaient au château, il se bornait à paraître au salon pendant quelques minutes, et après s'y être montré parfaitement aimable et plus qu'autrefois affectueux, il laissait à sa sœur la douce tâche de faire les honneurs de sa maison à leurs charmantes voisines, car c'est ainsi qu'il s'était mis à les appeler : « J'ai hâte d'en finir — leur disait-il — et je vous le prouve bien puisque je me prive du bonheur de vous voir, pour être tout à mes travaux; vous me pardonnerez, n'est-ce pas ? »

Ces paroles étaient toujours prononcées avec une intention si évidente, et il y avait dans le son de voix de Tristan quelque chose de si confiant, et même de si mystérieux, que madame Briant était obligée de se tenir à quatre pour ne pas répondre au jeune comte :

« A votre aise, mon gendre ; en famille il ne faut pas se gêner. »

Puis, quand elle était de retour chez elle, elle n'avait rien de plus pressé que de répéter au docteur ce qu'elle avait cru entendu, et surtout ce qu'elle avait comprendre, car elle possédait au plus haut degré le génie de ses interprétations favorables à ses espérances et à ses projets.

(La suite au prochain numéro).